



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE-SAVOIE

2022 /

## **Procès-verbal** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 09 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	<b><u>Le 06 décembre 2022</u></b> Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND  <b><u>Date de la convocation :</u></b> 01/12/2022
<b><u>Présents :</u></b> -- BOURDON Isabelle -- CHARVET Claudette -- COMBEPINE Ghyslaine -- DELAHAYE Sandrine -- MOINE Jean-Luc -- ROLLAND Alain-- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine.	
<b><u>Absents excusés :</u></b> - LOBRY Sylvain (pouvoir à Zamparo Justine) Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  Mme CHARVET Claudette a été nommée secrétaire de séance.	

### **OBJET**

#### **Séance publique**

- Statuts SIVU de Montloup
- Subvention amende de police 2023
- Annulation délibérations 2022/08/01 à 2022/08/05
- Service informatique ADM 74
- Travaux chauffage et électricité
- Travaux isolation et plafond

#### **Questions diverses**

- Illuminations
- Colis de Noël
- Sapins

Le procès-verbal du 08/11/2022 est accepté par les élus présents.

### **SEANCE PUBLIQUE**

#### **STATUTS SIVU**

#### **Délibération n° 2022/11/01**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'arrêté n°2009-2063 du 16 juillet 2009 relatif à la création du SIVU de MONTLOUP.



2022/

L'article 7 indique que les fonctions de membres du comité syndical ne peuvent donner lieu à aucune rémunération.

Après renseignements auprès des services de la Préfecture, cet article peut être modifié. Il est demandé de délibérer sur cette modification.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après avoir DELIBERE

**Pour : 4 voix Contre : 5 Abstention : 0**

#### DECIDE

-de refuser le changement de l'article donc ne pas modifier l'article 7 et ne pas supprimer la phrase : « Les fonctions de membres du comité syndical ne peuvent donner lieu à aucune rémunération. »

#### Subvention amende de police 2023. Délibération n° 2022/11/02

Exposé : M. le maire propose de réaliser l'enrobé de l'impasse du Bachet afin de sécuriser cette route pour les usagers. Pour se faire il est suggéré de faire une demande de subvention au titre de l'amende de police 2023.

Le conseil Municipal décide :

**Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0**

- D'approuver le lancement du projet
- De demander la subvention.
- De prévoir cette somme au budget 2023 en investissement.

#### Annulation délibérations de la séance du 22/09/22 Délibération n° 2022/11/03

Suite à un courrier recommandé de la préfecture les délibérations 2022/08/01 à 2022/08/05 sont entachées d'illégalités. En effet, il y est mentionné « le conseil municipal charge le maire de signer toutes pièces afférentes à ce dossier » alors que le même conseil avait consenti une délégation en juin 2020 (délibération 2020/06/01).

De ce fait, il est demandé d'annuler ces délibérations.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après avoir DELIBERE

#### DECIDE

**Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0**

- D'annuler les délibérations n° 2022/08/01 à 2022/08/05.



2022/

**Service informatique ADM74 (association des Maires)**

**Délibération n° 2022/11/04**

Devant les nombreuses difficultés rencontrées avec Berger Levrault en 2022, monsieur le maire souhaite rejoindre l'ADM74 au 01/01/2023. Nous aurions besoin de 3 modules (gestion financière, les relations citoyens et les procédures annexes) pour un montant de 1200 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après avoir DELIBERE

**DECIDE**

Pour : voix Contre : Abstention :

- De s'abonner au service informatique l'ADM 74 au 01/01/2023 avec 3 modules pour un montant de 1200€ HT.

**Travaux chauffage et électricité salle communale**

**Délibération n° 2022/11/05**

Exposé : Monsieur le Maire propose de choisir les devis pour les travaux de la salle communale pour le remplacement des travaux d'électricité et de chauffage.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 00

- De choisir l'entreprise **PACK ELEC PATRICE CARTIER** pour un montant de **4 498.90€ HT**.

**Travaux salle communale isolation plafond**

**Délibération n° 2022/11/06**

Exposé : Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise pour les travaux de la salle communale pour l'isolation du plafond. Les différents devis circulent.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 00

- De choisir l'entreprise **PLAQU'IDEAL** pour un montant de **4 980.00€ HT**

**Questions diverses**

**Illuminations**

Les illuminations seront installées prochainement.

**Colis de Noël**

Le point est fait pour la distribution.

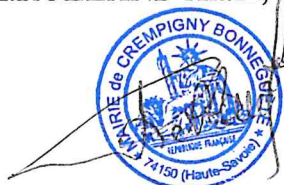
**Sapins**

Des sapins vont être installés pour décoration.

**Fin de séance : 20 h 45**

**Prochaine séance de conseil municipal : le mardi 10 janvier 2023.**

**M.ROLLAND Alain, Maire**



**Mme CHARVET Claudette,  
secrétaire de séance**